

Commune de Saint-Priest en Jarez

EXTRAIT

du procès verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal

dans sa séance du 14 avril 2022

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques
- GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -
SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle
- TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo -
MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. WOLFF Paule - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice -
SCHERRER Marie-Jeanne - JOLY Florence - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme WOLFF à M. SAHUC
M. BOUGAULT à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. COSSEY
Mme SCHERRER à M. MOUNIER
Mme JOLY à Mme BISACCIA
M. PUPIER à M. BRUNEAU

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian SERVANT, Maire :

Approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

Administration Générale

- Prend acte de l'état des décisions du Maire pour les derniers mois
- Résultat de l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry et l'intégration de locaux petite enfance : autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché à intervenir
- Donne un avis favorable à la désaffectation et au déclassement d'une partie du domaine public communal en vue de sa cession à la société FORDU et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Finances

- Décide la reprise de concessions de cimetière en état d'abandon
- Se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de la commune de Saint-Priest en

Jarez et sur la facturation de distribution d'eau potable

- Approuve la constatation de créances éteintes de la commune de Saint-Priest en Jarez
- Fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2022
- Subvention – Donne son accord sur la convention financière avec l'association Comité des Œuvres Sociales (COS) et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Approuve la décision modificative n° 1 pour le service des pompes funèbres – Exercice 2022
- Fixe les tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune pour l'année 2023 et les tarifs du centre de loisirs

Questions diverses

- Examine un certain nombre de questions diverses et renvoie à l'étude des services certains points particuliers
- Situation enchères Agorastore/terrain du Charpenet : prend acte de l'information

